

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## iologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Autres

Matricule : 742 Société :

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : Chraibi Latifa

Date de naissance : 20/10/1947

Adresse : Résidence 2 Haus, Av. 2 Haus N° 102, quartier

des hospitalaux - CFSF

Tél. : 06 61 80 67 68 Total des frais engagés : 3300 Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation : ...../...../.....

Nom et prénom du malade : Ibn Zidoun Ali Age : 75 ans

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Alzheimer

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 09/12/2019 Le : 09/12/2019

Signature de l'adhérent(e) : Latifa Chraibi



### **description des actes effectués**

## وصف العمليات المجرأة

CIM-10

Environ Biol Fish (2007) 79:191–198

#### Description des ordonnances exécutées et dispositifs médicaux fournis

**Description des ordonnances exécutées et dispositifs médicaux fournis**

التاريخ التنفيذ Date d'exécution	الثمن المفوتر Prix facturé	توقيع وطابع الصيدلي أو مومن التجهيزات الطبية Signature et Cachet du Pharmacien et/ou Fournisseurs des dispositifs médicaux

CIM-10 : Classification Internationale des Maladies - dixième révision

Actes de Biologie, Radiologie et Imagerie

## عمليات الإحياء، الأشعة و الصور

## Actes Paramédicaux

عمليات المساعدین الطبیین

lock (/portailapps/www/index.php/assures/auth/decouvrir) Me Situer Remboursements Prises en charge Immatriculation Menu ▾

 Le secteur public pour la santé

En vertu de l'article 73 de Loi 65-00 portant code de la Couverture médicale de base, La CNOPS est l'organisme gestionnaire de l'Assurance Maladie Obligatoire pour le personnel du secteur public. En vertu de l'article 83 de ladite Loi, les Mutuelles gèrent pour le compte de la CNOPS les soins ambulatoires (les dossiers de maladie)

Information	EN COURS DE TRAITEMENT 1	PAYE	NON PAYE 1
-------------	--------------------------	------	------------

❶ Uniquement les dossiers payés des derniers 6 mois sont affichés.

Nb.Dossier(s)	Date de réception	Date Paiement	Mode Paiement	Bénéficiaire	Frais engagés	AMO	Mutuelle	Total
- 1	-	07/11/2019	E-Mandat	-	3 449,00	1 968,00	247,00	2 215,00
58928672	16/10/2019	Payé en : 22 jours		IBN ZIDOUN ALI	3 449,00	1 968,00	247,00	2 215,00
■ 1	-	27/03/2019	E-Mandat	-	2 764,40	1 895,80	35,20	1 931,00
■ 1	-	25/03/2019	E-Mandat	-	417,00	264,00	66,00	330,00

Application Mobile : SMART CNOPS - Assuré :  Télécharger (<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.cnops.app&hl=fr>) ★★★★★

IBN ZIDOUN ALI  
NO 102 BD 2 MARS  
CASABLANCA 20100



Objet: Avis de notification d'un mandat.

MR (MME),

Nous vous informons qu'un mandat au titre du remboursement des frais d'assurance maladie est à votre disposition pour le paiement dans l'agence Poste Maroc de votre choix.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

- N° d'émission du mandat : 00159068
- N° d'Affiliation : 441384831
- Date d'émission mandat : 07/11/2019
- Montant engagé : 3449,00
- Montant remboursé : 2207,30
- Expéditeur : OMFAM-CMB B.P 9010 CASA
- Date de fin de validité : 07/01/2020

Date et signature

Timbre de l'agence de paiement



080.200.32.32



@ www.albaridbank.ma

## **CENTRE IRM MAARIF**

Dr. BERRADA M.  
Radiologue

Dr BENYAHIA Z.  
Radiologue

Domiciliation bancaire : Compte N 022 780 000 162 000 500114274 SGMB Agence Palmiers-Maarif  
Patente : 34770967 I.F 1087675 ICE :001744959000074

Casablanca, le 11/09/2019

N/Ref :Facture N° FA2253/19

Nom & Prénom : **MR IBNZIDOUN ALI**  
Date d'examen : 11/09/2019

Examen(s)	
IRM CEREBRALE	
Montant TOTAL	3000 DH

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :  
**TROIS MILLE DH**



17. Rue Mohamed BAHI (es. Rue Meissonnier) en face du bureau de pointage des taxis-  
Maarif, Casablanca 20100 Tél : 0522257482 237934 253030, Fax : 0522237705



Quesada, R. (1992). *La teoría de la información y la cultura*. Madrid: Ediciones Cátedra.

09/09/2019

IBNZIDOUN Ali

## IRM CEREBRALE AVEC COUPES CORONAL/ ETUDES DES REGION HYPOCAMPPIQUES

## **Renseignements cliniques**

## TROUBLE MNESIQUES



BENYAHIA Zakaria  
C.E.S de Radiologie

BERRADA Mohamed  
C.E.S de Radiologie

I.R.M. (1,5 Tesla)

SCANNER VCT  
(64 Barettes)  
Angioscanner  
Coroscanne  
coloscanne  
Denta-Scanner

SCANNER  
CORPS ENTIER

SENSITOMETRIE  
PHOTONIQUE

RADIOLOGIE  
NUMERIQUE

MAMMOGRAPHIE  
NUMERIQUE

ANORAMIQUE  
NTAIRE  
MERIQUE

HO-DOPPLER  
ULEUR

Mohamed BAHI  
Rue Meissonier  
en face du bureau de pointage  
taxi - Maârif  
00 Casablanca  
Radiologie du Maârif :  
05.22.25.74.82  
05.22.25.30.30  
05.22.23.79.34  
Fax : 05.22.23.77.05  
001745076000019  
Centre IRM du Maârif :  
05.22.23.23.12  
05.22.99.30.31  
05.22.25.38.73  
benyahi@hotmai.fr  
001744959000074  
Tél : 34770967

# عيادة طبية للفحص بالأشعة

## CABINET DE RADIOLOGIE DU MAARIF

### IMAGERIE PAR RESONANCE MAGNETIQUE

Casablanca , le 11/09/2019

Mr. IBNZIDOUN ALI  
DR AZIZ ALAOUI ELMOSTAPHA

#### EXAMEN : IRM CEREBRALE

#### Technique :

Antenne : Tête.

Séquences : \* Pondération T1, plan sagittal.  
\* Pondération T2, T2 FLAIR FS, T2 hémo, Diffusion, plan axial.  
\* Pondération T2 FS, plan coronal

Produit de contraste : Sans

#### Description :

- Pas de foyer hémorragique cérébral ou méningé.
- Pas d'anomalie de signal du parenchyme cérébral.
- Elargissement des sillons corticaux, des vallées sylviennes et des ventricule latéraux en faveur d'une atrophie cortico-sous corticale.
- Les structures médianes sont en place.
- Pas d'anomalie de la base du crâne.
- La séquence la séquence de diffusion ne montre aucun foyer d'hypersignal.
- La séquence des hippocampes montre une atrophie, mesurée et évaluée à grade II de l'échelle Scheltens.

#### CONCLUSION :

\* **ASPECT IRM EVOQUANT UNE ATROPHIE CORTICO-SOUS CORTICALE ASSOCIEE A UNE ATROPHIE HIPPOCAMPIQUE BILATERALE CLASSEE II SUR L'ECHELLE DE SCHELTENS.**

Dr. BENYAHIA Z.

Avec mes amicales salutations.